

DFA2 – SEMESTRE 10
PARCOURS INDUSTRIE – RECHERCHE

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES 2023 – 2024

REMETTRE L'IMPRIME EN MAIN PROPRE VOTRE GESTIONNAIRE

AU PLUS TARD LE 20 NOVEMBRE 2023

N° Etudiant :

Email :

Nom et Prénom :

Tél. Portable :

Date et signature :

SEMESTRE 10 Industrie	
Numérotez les UE Par ordre de préférence	UE TRONC COMMUN – *UE obligatoire au choix
	Choix* 1 UE Parcours S10 Industrie : RECHERCHE & DEVELOPPEMENT EN PHARMACOLOGIE
	Choix* 2 UE Parcours S10 Industrie : PRODUCTION & VALORISATION INDUSTRIELLE
X	UE PROJET PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE
SEMESTRE 10 Recherche	
Numérotez votre choix d'UE	UE LIBRE CHOIX
	*Matière Suivi d'une UE de M1 de FSI, précisez obligatoirement sur cette fiche l'UE choisi, pour votre choix, merci de vous rapprocher de Mme BOUTET ou M. LEMARIE pour les UEs validables dans un cursus de pharmacie : Nom de l'UE : Département enseigné : Matières suivies :

Aucun changement d'UE Optionnelles en cours d'année ne sera accepté

Ⓜ Pour les UE sport, M1 et UE extérieures les inscriptions pédagogiques seront réalisées courant Janvier 2024, vous en serez informé par voie d'affichage et par le biais de vos délégués de promotions. La validation des ECTS des UE optionnelles Sports, UEs de M1 et UEs extérieures seront soumises à la présentation de documents « certifiés » - voir procédure jointe.

Tout étudiant n'ayant pas validé les 12 ects fin de cycle ne pourra pas accéder à une inscription administrative en 6^{ème} année. Pensez à vous assurer de la validation du nombre d'ects requis.

MODALITES DES INSCRIPTIONS AUX UEs DE CHOIX DISPENSES DANS LES SEMESTRES

Une seule UEO par semestre sera prise en compte, en dehors des UE extérieures (hors cursus santé).

Les choix sont à inscrire par ordre de préférence (1, 2 et 3).

Si le choix n°1 concerne une UE dont le quota est atteint à la réception de la fiche, l'étudiant sera automatiquement affecté sur son choix n°2, etc...

Aucune UE n'ayant atteint le quota minimum ne pourra ouvrir (quota minimum déterminé pédagogiquement par les Enseignants).

Aucune fiche de choix ne sera acceptée après la date butoir de remise des fiches.

Les fiches de choix sont à déposer **EN MAIN PROPRE**, par l'étudiant concerné, à l'accueil du Département Pharmacie (Isabelle) aux horaires d'ouverture, ou en cas d'absence auprès de la secrétaire pédagogique de votre année, aux horaires d'ouverture 8h30-12h15 et 13h-16h45

Les places étant limitées dans certaines UE, le retour des fiches sera daté (date et heure). La **priorité sera donnée aux premiers inscrits. Aucun envoi par mail ne sera accepté.**

Aucun changement d'UE Optionnelles en cours d'année ne pourra être pris en compte.

Toute UEO prise par l'étudiant, impliquera sa présence aux enseignements et à l'examen terminal.

Les listes des étudiants inscrits par UEO, seront affichées dans les 5 jours suivant la clôture des inscriptions. Nous vous demandons de vérifier la conformité de ces listes, en cas d'anomalie, l'étudiant concerné devra se signaler dans le délai précisé lors de l'affichage, au service scolarité de son année.

La liste des étudiants inscrits dans les UEO sera communiquée par le service scolarité, aux Enseignants responsables, dès la fin des inscriptions. **Seuls les étudiants inscrits sur cette liste, pourront suivre les cours et être convoqués lors des examens.**

La fiche de choix doit être impérativement signée.

J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscriptions aux UEs de choix du Département Pharmacie

(Signature)